

APPEL À PROJETS

DOSSIER DE CANDIDATURE

APPEL À PROJETS

# CHAIRES INDUSTRIELLES

PROGRAMME DE RECHERCHE  
COOPÉRATIF ENTRE ACTEURS  
PUBLICS ET PRIVÉS - ANNÉE 2022



[lillemetropole.fr](http://lillemetropole.fr)



## LE CONTEXTE POUR LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

**L'appel à projets « Chaires industrielles » s'inscrit tout d'abord dans le Schéma Métropolitain d'Enseignement Supérieur et de Recherche (SMESR) adopté par la Métropole Européenne de Lille en octobre 2016.**

- Il relève de son ambition :  
« soutenir la recherche et son interaction avec l'économie ».
- Son objectif :  
« augmenter l'impact de la recherche sur le développement économique et territorial ».

Plus précisément cet objectif vise à :

- renforcer l'attractivité de la Métropole au niveau académique en recherche et en formation ;
- renforcer la compétitivité du territoire sur des marchés clés.

De façon plus stratégique, les chaires industrielles s'inscrivent en cohérence avec le Plan Stratégique de Transformation Economique du Territoire (PSTET), adopté en février 2021.

Cette vision de long terme ambitionne notamment de « mettre en synergie les sites et filières d'excellence, le monde académique et celui de la recherche », dans une logique de « réarmement productif métropolitain ». En outre, le PSTET souhaite « Accompagner les projets de jeunes créateurs, d'étudiants et de chercheurs à fort potentiel ».

## LE CONTEXTE POUR L'I-SITE UNIVERSITÉ LILLE-NORD EUROPE

**Labellisé en février 2017, le projet I-SITE ULNE a pour objectif de promouvoir sur le site lillois une université de stature internationale dont les innovations contribuent aux transitions technologiques, économiques et sociétales de son territoire.**

À cette fin, l'ESJ, Sciences Po Lille, l'ENSAP-Lille, et l'ENSAIT ont rejoint l'Université de Lille au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Un jury international a auditionné une délégation des partenaires de l'I-SITE pour statuer sur la pérennisation des actions et du financement dédié.

L'I-SITE est structuré autour de quatre hubs de recherche interdisciplinaires :

- Santé de précision.
- Innovation au service d'une planète en mutation.
- Monde numérique au service de l'humain.
- Cultures Sociétés Pratiques en mutation.

L'internationalisation, la valorisation/innovation et les partenariats avec le monde socio-économique sont également au cœur de ses priorités.

# LES OBJECTIFS DES CHAIRES INDUSTRIELLES

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX POURSUIVIS PAR LES CHAIRES INDUSTRIELLES

Les chaires industrielles sont des collaborations ambitieuses entre une ou des unités de recherche académiques et une ou des entreprises disposant d'une expérience et de moyens en recherche ; ces chaires impliquent une vision à long terme et des moyens conséquents au service d'un programme de recherche de grande ampleur, porteur de retombées pour le territoire.

L'objectif premier d'une chaire industrielle est de créer un partenariat fort et durable entre un ou des établissement(s) de recherche académique, et une ou des entreprise(s), dans le cadre d'une recherche collaborative sur un axe de recherche innovant et différenciant. Les projets de chaires industrielles doivent ainsi être porteurs de verrous scientifiques et industriels partagés, d'une stratégie commune pour les lever, avec des retombées permettant de valoriser et d'intéresser tous les partenaires de la chaire.

Les chaires industrielles sont coordonnées par des scientifiques confirmés ; **le profil scientifique du/des porteur(s) de projet est un élément central de sélection.** Il peut s'agir d'accueillir un chercheur travaillant jusque-là en-dehors de la métropole, ou de mettre en avant un profil scientifique déjà présent sur le territoire et reconnu dans son domaine au niveau national voire international.

Les chaires industrielles contribuent également aux formations du domaine académique concerné, à destination des étudiants comme des apprenants en formation continue ; ce sont des opportunités d'offrir une double culture en termes de recherche et développement et de connaissance de l'entreprise. Cela contribuera à l'employabilité et à la polyvalence des formations du territoire, et pourra être un tremplin pour favoriser l'essaimage et l'entreprenariat sur des travaux et technologies clés identifiées à fort potentiel de développement.

L'axe de recherche partagé par les partenaires académiques et privés doit être en adéquation avec les priorités métropolitaines et celles des établissements partenaires de l'I-SITE ULNE. Le lien contractuel entre le ou les établissement(s) de recherche et la ou les entreprise(s) autour duquel se bâtit une chaire industrielle doit être pluriannuel, voire pérenne ; pour cela, **les retombées devront permettre de valoriser l'ensemble des partenaires de la chaire.**

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS POURSUIVIS PAR LES CHAIRES INDUSTRIELLES

- Détecter, promouvoir et accompagner des collaborations entre les établissements académiques de recherche et les entreprises sur un axe de recherche porteur d'avenir pour la recherche, la formation, et le développement économique du territoire.
- Impliquer des ressources et des moyens pour accélérer ces travaux de R&D et créer un effet levier significatif avec d'autres financeurs, initialement ou au cours du projet.
- Mettre en place des formations pour des étudiants et salariés, ainsi que des séances d'intelligence collective associant étudiants, chercheurs et salariés autour des thématiques de la chaire.
- Créer sur le territoire un socle de compétences reconnues apportant de la notoriété et de la compétitivité, et donc un effet d'entraînement au niveau scientifique et économique.
- Faciliter le transfert technologique entre recherche et R&D privée, au service de l'innovation, et de la montée en compétences à travers les formations.
- Valoriser les résultats de recherche et d'innovation vers des applications et des marchés ayant un impact sur le développement économique, l'emploi et l'attractivité du territoire métropolitain.

## LES THÉMATIQUES

La Métropole Européenne de Lille a su imposer l'image dynamique et innovante d'une place d'affaires active grâce à la réputation de ses sites d'excellence (EuraSanté, EuraTechnologies, Plaine Images, EuraMaterials, EurAlimentaire).

Collectivement, ces sites sont reconnus aujourd'hui comme :

- les piliers de la politique d'innovation (viviers de start up, incubation, accélération) ;
- les lieux privilégiés de rencontres des entreprises, organismes de recherche et de formation ;
- les acteurs de l'animation et du développement de grandes filières d'excellence.

Ces sites d'excellence s'articulent étroitement avec les hubs scientifiques interdisciplinaires partagés avec les établissements de l'I-SITE ULNE depuis 2017 :

- santé de précision ;
- innovation au service d'une planète en mutation ;
- monde numérique au service de l'humain ;
- cultures, sociétés, pratiques en mutation.

En plus des sites d'excellences ci-dessous, la MEL soutient le développement de nouvelles filières d'excellence encore à l'état de projets :

- EuraClimat, qui croise les hubs « Planète » et « Cultures, sociétés » ;
- Filière Sport, autour des hubs « Santé », « Numérique » et « Cultures, sociétés ».

Les chaires industrielles devront pouvoir s'identifier à ces hubs, sites et filières d'excellence, afin de permettre au territoire de renforcer son socle de compétences et sa compétitivité.

**Représentation synthétique des croisements thématiques entre les sites d'excellences et domaines scientifiques d'excellence de la métropole.**

| Sites d'excellence de la MEL                  | Hubs scientifiques de l'I-Site |         |           |                    |
|-----------------------------------------------|--------------------------------|---------|-----------|--------------------|
|                                               | Santé                          | Planète | Numérique | Cultures, sociétés |
| EuraTechnologies dont Blanchemaille et AgTech |                                | ●       | ●         | ●                  |
| Plaine Image                                  |                                |         | ●         | ●                  |
| EuraSanté                                     | ●                              |         | ●         |                    |
| EurAlimentaire                                | ●                              | ●       |           | ●                  |
| EuraMaterials                                 | ●                              | ●       | ●         |                    |

## LE PROFIL DES CANDIDATS

Les entités pouvant répondre à l'appel à projets sont les établissements de recherche académiques, en partenariat avec des entreprises (grands groupes, ETI, PME, TPE...) ou centres techniques privés.

La chaire industrielle doit impliquer, a minima, un laboratoire d'un établissement de recherche et une entreprise ou centre technique, selon les conditions suivantes :

- le laboratoire est une unité de recherche reconnue par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, implantée sur le territoire de la MEL ;

- au moins une des entreprises partie-prenante de la chaire devra être implantée et développer une activité de R&D effective sur le territoire métropolitain ;
- la chaire sera portée de manière conjointe par le laboratoire et une ou des entreprise(s) ;
- le porteur de la chaire, désigné par les partenaires, sera un chercheur académique de haut niveau, reconnu a minima au niveau national ;
- il devra être employé (ou recruté) par un établissement de tutelle du laboratoire académique.

## LES MODALITÉS DE FINANCEMENT

L'intervention de la MEL est plafonnée à 300 000 € pour une durée maximale de 36 mois. L'aide de la MEL est une subvention apportée à hauteur de 33 % de l'ensemble du coût de la chaire industrielle (dont les personnels permanents).

Le bénéficiaire du financement sera l'organisme de recherche académique ou l'établissement de recherche et d'enseignement supérieur auquel est rattaché le laboratoire avec interdiction de reverser tout ou partie de la subvention à l'(les) entreprise(s) partenaire(s).

L'assiette des dépenses éligible au calcul de la subvention peut comprendre plusieurs types de coûts :

- d'investissement, pour l'achat d'équipements nécessaires au programme de recherche,
- de salaires de personnels de recherche (ingénieurs, techniciens, doctorants, post-doc...), hors personnels permanents,
- de soutiens de programme nécessaires à la réalisation du projet : consommables, sous-traitance, valorisation... à l'exception de frais de gestion/structure.

De façon générale, les dépenses éligibles ne pourront être que des dépenses nouvelles, lancées après la date de début de la chaire, et non financées par ailleurs.

L'I-SITE ULNE pourra apporter un co-financement complémentaire sous forme de subvention dans la limite de 100 000 €, à destination des Etablissements du consortium I-SITE ULNE. L'assiette éligible de l'I-SITE comprend uniquement les salaires de personnels non permanents (de type doctorants, post-doctorants, ingénieurs, techniciens...)

# LES MODALITÉS DE PARTICIPATION ET DE DÉPÔT

## LE CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra être composé de plusieurs documents :

1. Le document de présentation du programme de recherche de la chaire (cf. Annexe 2).
2. Un courrier d'engagement de l'organisme de tutelle gestionnaire de la chaire du laboratoire et de la ou les l'entreprise(s), précisant leur contribution financière, les apports en ressources humaines, les retombées attendue.
3. Le CV du porteur académique, ainsi qu'une lettre de motivation.
5. L'annexe financière au format défini par la MEL.
6. Le tableau des indicateurs et de suivi RH.
7. L'accord de confidentialité ou de consortium entre les partenaires (version de travail avancée ou version définitive).
8. Un tableau récapitulant les coordonnées (nom, prénom, employeur, type de contrat, fonction, ancienneté, adresse postale, téléphone, email) des principaux contacts de la chaire (chercheur, directeur de laboratoire, juriste référent, DAF ou comptable en charge du suivi).
9. Le cas échéant, le courrier de labellisation du pôle ou du site d'excellence dont relève le projet ou un courrier de soutien motivé et signé du représentant légal de la structure (facultatif).

Pour toute question, précision ou demande d'information sur le montage du dossier, contactez : [hcrespy@lillemetropole.fr](mailto:hcrespy@lillemetropole.fr)

Pour les projets des établissements partenaires de l'I-SITE ULNE : [marie-claire.bilbault@isite-ulne.fr](mailto:marie-claire.bilbault@isite-ulne.fr)

Le dossier complet devra être adressé par mail à : [recherche@lillemetropole.fr](mailto:recherche@lillemetropole.fr)

Pour les projets des établissements partenaires de l'I-SITE ULNE : [projects@isite-ulne.fr](mailto:projects@isite-ulne.fr)

Un accusé de réception sera délivré.

## LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉPÔTS

L'appel à projets est ouvert au fil de l'eau et le dépôt de projets peut se faire en continu auprès des services de la MEL ([recherche@lillemetropole.fr](mailto:recherche@lillemetropole.fr)). Les étapes d'expertise, de sélection et de validation sont rythmées par les dates des conseils métropolitains.

Pour l'année 2022, les échéances indicatives sont les suivantes :

- échéance le 13 mai 2022 à 12 h, pour une présentation au conseil métropolitain en juin 2022 ;
- échéance le 31 août 2022 à 12 h, pour une présentation au conseil métropolitain d'octobre 2022 ;
- échéance le 28 octobre 2022 à 12 h, pour une présentation au conseil métropolitain en décembre 2022 (sous réserve de disponibilités financières).

## LE PROCESSUS DE SÉLECTION

### LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets de chaires industrielles seront évalués sur plusieurs critères.

- La qualité du partenariat, à savoir,
  - l'aspect collaboratif et équilibré du partenariat ;
  - l'attention à l'interdisciplinarité dans le projet de chaire ;
  - la mobilisation d'expertises reconnues et complémentaires des partenaires ;
  - la visibilité scientifique du porteur académique, reconnue a minima au niveau national ;
  - la solidité de(s) l'entreprise(s) partenaire(s) pour mener de front sa stratégie productive et le programme de R&D.L
- Le contenu du projet, à savoir,
  - l'inscription du projet dans les priorités de la MEL et de l'I-SITE ;
  - la cohérence du projet avec les filières industrielles ou économiques du territoire ;
  - le niveau de maturité (cf échelle TRL) permettant un développement du territoire ;
  - les perspectives de retombées pour le laboratoire, les entreprises et le territoire ;
  - l'impact de la chaire en matière de formation et d'intelligence collective.
- L'organisation du projet, à savoir :
  - la clarté du projet et de sa feuille de route (verrous, planning, méthodologie, livrables...) ;
  - le positionnement du projet par rapport à l'état de l'art scientifique et industriel ;
  - un budget réaliste, ambitieux (montant minimal de 900 k€ sur trois ans) et mobilisant des apports de tous les partenaires ;
  - les modalités de gouvernance/pilotage de la chaire, et les indicateurs de suivi et d'impact.

Une attention particulière sera portée sur la faculté de la chaire à **accompagner les transformations** (écologiques, numériques, sociétales, organisationnelles...) de la ou des entreprises.

De même la capacité du projet de chaire à faire **levier sur d'autres sources de financement** (privés ou publics) à court ou moyen terme sera aussi un élément pris en compte par le jury.

### L'EXPERTISE, LA SÉLECTION ET LA VALIDATION

L'évaluation du dossier sera réalisée par des experts du domaine, externes à la MEL, avec obligation de non-concurrence et de confidentialité. Un rapport synthétique sera adressé au porteur.

Par la suite, un comité de sélection examinera les dossiers et procédera à un classement des dossiers. Ce comité pourra notamment être composé de représentants :

- d'établissements de recherche ;
- des services de la DRARI ;
- des services de la Région Hauts-de-Franc ;
- des services de la MEL ;
- de l'I-SITE ULNE ;
- des sites d'excellence métropolitains ;
- d'acteurs de la valorisation de la recherche.

**Une audition du porteur de projet et d'un représentant de la ou des entreprise(s) devant ce comité pourra être organisée par la MEL.**

Certains projets, non retenus au financement du fait d'une maturité insuffisante, pourront être suivis par les services de la MEL et de l'I-SITE dans la perspective d'un nouveau dépôt.

## LES MODALITÉS DE CONVENTIONNEMENT ET DE SUIVI

Une convention sera établie entre la MEL et l'établissement porteur du projet. Dans le cas d'un co-financement de l'I-SITE, une convention sera à établir entre l'I-SITE et l'établissement porteur.

Sur la période de financement et d'accompagnement par la MEL, la chaire industrielle devra organiser régulièrement des comités opérationnels et de pilotage, et y associer obligatoirement les contacts de la MEL et de l'I-SITE en charge du dossier.

La signature de la convention prévoira la date de début du projet, et sa période de réalisation, et déclenchera le versement du premier acompte à hauteur de 40 % de la subvention.

Au terme des 12 à 18 premiers mois de la chaire, un comité de pilotage de la chaire sera organisé à l'initiative du porteur, associant l'ensemble des partenaires et des financeurs. Il permettra notamment de faire le point sur l'avancement des travaux, sur les livrables, sur les indicateurs et sur l'état des dépenses de la chaire pour les partenaires. Cette étape accomplie et à la réception d'un rapport écrit et des tableaux d'indicateurs remplis (**cf. Annexe 4**), la MEL déclenchera le versement du second acompte à hauteur de 40 %.

En fin de projet, au terme des 36 mois, un comité de clôture du projet sera organisé à l'initiative du porteur. Ce comité associera l'ensemble des partenaires et des financeurs. Il permettra notamment de faire le point sur les résultats des travaux, sur les livrables, sur les indicateurs et sur l'état des dépenses de la chaire pour les partenaires.

Cette étape accomplie et à la réception d'un rapport écrit et des tableaux d'indicateurs remplis (**cf. Annexe 4**), la MEL déclenchera le versement du solde de subvention.



2, boulevard des Cités Unies - CS 70043  
59040 Lille Cedex  
Tél : +33(0)3 20 21 22 23  
[lillemetropole.fr](http://lillemetropole.fr)